

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01.07.2022

ID : 089-200039642-20220623-55_2022-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt-trois juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Étaient présents : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : Mme TAVIOT Léa, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. BRIGAND Jean-Pierre, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : Mme RIS Jeannine, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. LAVINA Xavier, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : Mme RAOUX Roseline, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : M. DE DEMO Paul, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : Mme JOUSSEAU Catherine.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Excusés ayant donné pouvoir : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier (a donné pouvoir à M. LAVINA Xavier), <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel (a donné pouvoir à M. DICHE Jean-Marc), <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique (a donné pouvoir à M. DURAND Olivier), <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), <i>Flogny La Chapelle</i> : M. DEPUYDT Claude (a donné pouvoir à Mme DRUJON Nathalie), <i>Jully</i> : M. FLEURY François (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean-Louis), <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc (a donné pouvoir à M. MUNIER Patrice), <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine), <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent (a donné pouvoir à M. LETIENNE Bruno), <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky (a donné pouvoir à Mme RIS Jeannine), <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan (a donné pouvoir à M. DELPRAT Eric), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. ROBERT Christian), Mme ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. FICHOT Jean-François (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), M. LENOIR Pascal (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), M. LETRILLARD Laurent (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine (a donné pouvoir à Mme RIS Jeannine), <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline (a donné pouvoir à Mme GIBIER Pierrette), <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 42 - Absent(s) : 7 - Pouvoir(s) : 26 - Votants : 68	Absents excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane. Absents non excusés : <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. KLAPWIJK Ilan, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. HAMAM Nabil. Secrétaire de séance : M. MARONNAT Jean-Louis Date de convocation : 17 juin 2022
Délibération n° 55-2022	

Objet :

**ADMINISTRATION
GENERALE**

Marchés et commandes
publics

Services de restauration
scolaire pour le compte de
la Communauté de
Communes « Le Tonnerrois
en Bourgogne » - Attribution
de marchés et déclarations
sans suite

Vu les articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que plusieurs contrats de fourniture de repas de restauration scolaire arrivant à échéance, une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 3° du Code de la commande publique afin de retenir, après une procédure unique, l'ensemble des prestataires participant au service de restauration au sein des établissements scolaires et d'accueil de loisirs du Tonnerrois,

Considérant qu'une consultation a été lancée pour la prestation de services de restauration scolaire pour le compte de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » en application des articles R2123-1 3° et R.2122-8 du Code de la commande publique,

Considérant la décomposition du marché et la mise en concurrence lancée pour les lots suivants :

- Lot 1 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide sur le secteur de FLOGNY – DANNEMOINE – EPINEUIL - LEZINNES,
- Lot 2 : Fourniture et service de repas sur le secteur de TONNERRE,
- Lot 3 : Fourniture et service de repas sur le secteur de RAVIERES - NUITS-SUR-ARMANÇON,
- Lot 4 : Fourniture et service de repas sur le secteur d'ANCY-LE-FRANC,

Considérant qu'à la date limite de réception des offres fixée au jeudi 9 juin 2022 à 12 h 00, il a été réceptionné 3 plis par voie électronique et qu'aucune offre n'a été réceptionnée pour les lots 3 et 4,

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation pour les lots 1 et 2 faisant apparaître l'offre économiquement la plus avantageuse,

Suite à l'analyse des offres, il est proposé de prendre les décisions suivantes :

- Attribution pour les lots aux candidats suivants :
 - Lot 1 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide sur le secteur de FLOGNY – DANNEMOINE – EPINEUIL - LEZINNES
 - **ELITE RESTAURATION** pour un montant annuel estimatif de 96 189,99 € TTC,
 - Lot 2 : Fourniture et service de repas sur le secteur de TONNERRE
 - **CENTRE HOSPITALIER DU TONNERROIS** pour un montant annuel estimatif de 141 966,83 € TTC.
- Déclaration sans suite pour les lots :
 - Lot 3 : Fourniture et service de repas sur le secteur de RAVIERES – NUITS-SUR-ARMANÇON,
 - Lot 4 : Fourniture et service de repas sur le secteur d'ANCY-LE-FRANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	68	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE le classement retenu, les attributaires proposés et les décisions de déclaration sans suite,

AUTORISE Madame la présidente à signer tout document entérinant les déclarations sans suite et relancer une procédure pour les lots concernés,

AUTORISE Madame la présidente à signer les pièces des marchés, ainsi que tous les actes y afférents, y compris leurs avenants

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,
Anne JERUSALEM.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).